

**Rouleaux d'absorbant en polypropylène renforcé « tous liquides » pour la maintenance quotidienne et la sécurisation des sols**

## Utilisation :

Conçus pour l'absorption de tous les liquides pour la prévention des risques de glissades et de chutes.

Recommandés pour la maintenance quotidienne et les interventions de réparation.

Protection du plan de de travail.

Essuyage des outils et des pièces huileuses

Utilisation dans les ateliers, l'industrie et les laboratoires



## Description :

- Microfibres pures de polypropylène. Anti-peluche sur les 2 faces
- Structure simple couche (S 160) ou double-couche avec voile de renfort (D 280 et D 310)
- Résistance maximale, même à pleine saturation ;
- Absorption instantanée et forte capacité de rétention ;
- Absorbants épais pour une utilisation longue durée ;
- Rouleaux prédécoupés pour une utilisation facile et économique

Destruction par incinération avec un taux de résidus inférieur à 0,02% de cendres



## Caractéristiques :

Référence	Dimensions	Grammage	Poids net / rouleau	Capacité d'absorption / rouleau *	Conditionnement
POLYABS S 160 R	46m x 38cm	160 g/m <sup>2</sup>	2.80 kg	56	Sac de 2 rouleaux
POLYABS D 280 R	44m x 48cm	280 g/m <sup>2</sup>	5.91 kg	118	Sac de 2 rouleaux
POLYABS D 310 R	46m x 38cm	310 g/m <sup>2</sup>	5.42 kg	108	Carton dévidoir de 1 rouleau

\* La capacité d'absorption est déterminée selon la norme NF T90-361

*Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.*

Réf. documentaire : XIII-IGOL027-1803 - Date d'édition : 15/03/2018

Fiche technique

